



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	EPC-France – Dépôt de Cigogné
Adresse de l'établissement :	Le Bouchet – 37310 CIGOGNE
Activité de l'établissement :	<p>une explication, donnée en termes simples, de la ou des activités de l'établissement :</p> <p>Assurer le transport, stockage, distribution aux mines et carrières, ainsi qu'aux grands chantiers (TGV,...) des explosifs et moyens de mise à feu nécessaire à la réalisation des opérations d'abattage, percement, démolition,...complétée par des prestations d'assistance et de mise en œuvre des explosifs auprès de ses clients.</p>
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre Etat membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	<p>(DI : Les États membres mettent à la disposition des États membres susceptibles de subir les effets transfrontières d'un accident majeur survenu dans un établissement seuil haut, des FR 24.7.2012 Journal officiel de l'Union européenne L 197/11 informations suffisantes pour que les États membres potentiellement concernés puissent appliquer, le cas échéant, toutes les dispositions pertinentes des articles 12 et 13 ainsi que du présent article.)</p> <p>L'exploitant doit préciser ici si ses installations peuvent générer des scénarios dont les conséquences peuvent concerter des Etats frontaliers. Notamment, la nature du danger sera précisée, le nom des Etats et les zones concernées</p> <p>Les installations de la société EPC-France ne génèrent pas de scénarios dont les conséquences peuvent concerter des Etats frontaliers.</p>
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	(DI : précisez <u>les informations générales</u> relatives à la nature des dangers liés aux accidents majeurs, y compris leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement.)

résumé non technique de l'EDD peut servir également de source d'information pour remplir le champ nature des dangers.
Il faut indiquer également les effets associés aux dangers (toxicité, incendie, explosion ou pollution) et les conséquences sur les personnes et l'environnement.

Sur le site, les principaux risques identifiés sont liés :

- Aux activités humaines (circulation extérieures et intérieures, manutention, actes de malveillance,...)
- A l'environnement naturel (conditions climatologiques, incendie, foudre,...)

Les effets susceptibles d'être générés à l'extérieur de l'établissement en cas d'accident majeur sur le site.

Surpression	Augmentation de la pression de l'air pouvant entraîner des lésions sur les organes (tympan, poumons...) ou des effets indirects sur l'Homme (par bris de vitre...)
-------------	--

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

L'exploitant doit faire un résumé des principaux types de scénarios et qu'il indique, de façon pédagogique et sans rentrer dans les détails techniques, ce qu'il met en place comme barrière de protection pour maîtriser les dangers que ses installations peuvent générer. Ces éléments doivent être rédigés dans un langage compréhensible par les riverains.

PRINCIPAUX SCENARIOS :

- 1- Incendie/Explosion d'un camion de 16T d'explosifs sur l'aire de chargement/déchargement
- 2- Incendie/Explosion d'un dépôt d'explosif (A=50T)
- 3- Explosion d'une cellule de détonateurs (B=200kg)

5 mesures de maîtrise principales (EIPS : Élément Important pour la Sécurité)

- Formation
- Timbrage et suivi de la péremption
- Plan de prévention et permis de travail
- Protection foudre
- Débroussaillage